

Commune de CAGNANO

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Date de L'acte : 21/08/2023

Suivant acte reçu par Me Charles FRASSATI notaire au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "SELARL Patrick AZIZA - Corinne LAMONTAGNE-JAVON, NOTAIRES ASSOCIES", titulaires d'un office notarial à IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne), 76 avenue Georges Gosnat, soussigné,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du (ou des) Requéran(t)s

1°) Madame Anne-Marie Charlotte Annonciade Jacqueline BERTRAND, sans profession, veuve de Monsieur Antoine CARTA, demeurant à MARSEILLE (Bouches du Rhône), 210 avenue du Prado.

Née à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine), le 11 Mars 1943.

2°) Monsieur Jacques-Charles BERTRAND, retraité, veuf de Madame Marie-Louise Raymonde MERCURY, demeurant à PARIS (13e), 43 rue Barrault.

Né à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine), le 12 Août 1944.

3°) Madame Marie-Béatrice Thérèse BERTRAND, retraitée, célibataire majeure, demeurant à SAINT MAURICE (Val de Marne), 4 rue Adrien Damalix.

Née à BOULOGNE BILLANCOURT ((Hauts de Seine), le 08 Mars 1947.

De nationalité Française.

1

4°) Monsieur Jean-Baptiste Antoine Henry BERTRAND, retraité, époux de Madame Marie-Christine Charlotte BELHACHE, demeurant à PERNES LES FONTAINES (Vaucluse), 454 cours Frizet.

Né à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine), le 07 Juillet 1950.

Marié originellement sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître DESTREM, notaire à PARIS, le 25 mars 1975, préalable à leur union célébrée à la mairie de CAGNANO (Haute-Corse) le 29 Mars 1975, et depuis soumis au régime de la communauté universelle, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me BRULE-GADIOUX notaire à PERNES LES FONTAINES le 17 décembre 2020, devenu définitif en l'absence d'opposition.

OBSERVATION ETANT ICI FAITE que ladite communauté universelle comporte tous les biens meubles présents et à venir, et l'immeuble sis à PERNES LES FONTAINES 454 cours Frizet.

5°) Monsieur Henry-Joseph Alexis BERTRAND, retraité, époux de Madame Odile Françoise Henriette RAPELLO, demeurant à CHANTILLY (Oise), 14 avenue du Maréchal Joffre.

Né à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine), le 21 Février 1953.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître LOUFFE, notaire à CHANTILLY, le 16 octobre 1989, préalable à leur union célébrée à la mairie de LAMORLAYE (Oise) le 28 Octobre 1989.

Ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure.

- Désignation des Biens

ARTICLE 1

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	22	PASTINACCIO	0	03	66

ARTICLE 2

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	26	SCALONE	0	15	18

ARTICLE 3

Une parcelle de terre

1

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	49	DIETRO LE CASE	0	01	24

ARTICLE 4

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	159	MANDRIONE	0	01	02

ARTICLE 5

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	128	POGIOLELLO	0	01	72

ARTICLE 6

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	130	POGIOLELLO	0	09	91

ARTICLE 7

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	145	OLIVE SPESSE	0	01	00

ARTICLE 8

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	152	MANDRIONE	0	01	50

ARTICLE 9

)

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	169	OLIVE SPESSE	0	00	30

ARTICLE 10

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	176	OLIVE SPESSE	0	00	99

ARTICLE 11

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	178	OLIVE SPESSE	0	01	02

ARTICLE 12

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	181	OLIVE SPESSE	0	00	18

ARTICLE 13

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	352	PIANELLO	0	03	86

ARTICLE 14

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	362	LECCIA TAGLIATE	0	32	01

ARTICLE 15

1

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	454	SAN FROSANO	0	14	80

ARTICLE 16

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	455	SAN FROSANO	0	06	00

ARTICLE 17

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	457	SERRA	0	10	55

ARTICLE 18

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	458	SERRA	0	49	01

ARTICLE 19

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	462	SUALI	0	03	55

ARTICLE 20

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	482	OLIVE SPESSE	0	00	45

ARTICLE 21

]

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	483	OLIVE SPESSE	0	00	32

ARTICLE 22

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	485	OLIVE SPESSE	0	00	15

ARTICLE 23

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	486	CAMPO MAJO	0	00	31

ARTICLE 24

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
A	490	CAMPO MAJO	0	01	67

ARTICLE 25

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
B	397	PIE DEL CHIOSO	0	00	45

ARTICLE 26

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
B	398	PIE DEL CHIOSO	0	00	13

ARTICLE 27

↑

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
B	401	PIE DEL CHIOSO	0	00	35

ARTICLE 28

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
B	411	PIETRABIO	0	02	48

ARTICLE 29

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
B	412	PIETRABIO	0	05	00

ARTICLE 30

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
D	613	SALCELLO	0	00	52

ARTICLE 31

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
D	626	SALCELLO	0	00	93

ARTICLE 32

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
D	663	SALCELLO	0	00	92

7

ARTICLE 33

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
G	871	SORBELLI	0	09	25

ARTICLE 34

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
J	62	MOLINO A ROTONE	0	01	11

ARTICLE 35

Une parcelle de bois

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
L	351	ALBERO	0	32	20

ARTICLE 36

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
L	448	PASTINA	0	03	50

ARTICLE 37

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
L	721	VALLONE	0	09	84

ARTICLE 38

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
M	353	FONTANELLA	0	00	37

7

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude charles.frassati.94017@paris.notaires.fr
(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)

